



FORMATION BAFA AIDE AU FINANCEMENT

La commune de Plouguerneau participe au financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) afin de favoriser l'accès aux jeunes à cette formation et de disposer de personnel qualifié dans le domaine de l'animation. Elle permet à son titulaire de disposer de connaissances solides en matière d'animation et d'appréhender avec professionnalisme les accueils de loisirs.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- habiter Plouguerneau
- avoir 17 ans révolus au premier jour de la formation de base BAFA
- avoir moins de 25 ans au premier jour de la formation de base BAFA

MONTANT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est fixé à 300 euros.

Elle sera attribuée en une fois pour la totalité du cursus : à l'issue de la formation BAFA, une fois l'obtention du diplôme. L'aide financière sera versée directement sur le compte du participant ou de sa famille à l'issue des temps de formation, c'est à dire que les familles devront avancer les frais de formation.

Les bourses seront attribuées (maximum de **4 bourses par an**) dans la limite des crédits disponibles.

OBLIGATIONS DU DEMANDEUR

- Remplir le dossier de demande d'aide financière de la commune de Plouguerneau
- Signer et respecter la charte qui lie le demandeur à la commune de Plouguerneau
- Être motivé pour obtenir le BAFA
- Si le jeune ne respecte pas ladite charte, celle-ci sera annulée de plein droit. Le jeune ou ses ayant-droits ne pourront obtenir le paiement de l'aide et les frais engagés seront à leur charge sans aucun recours possible contre la commune.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le / /

Signature du demandeur

Signature des parents
pour les mineurs

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie de la carte d'identité recto-verso
- Photocopie de la carte étudiante ou certificat de scolarité
ou
- Contrat de travail ou d'apprentissage
- L'attestation de validation de la session de Formation Générale et Approfondissement BAFA à remettre à la mairie à l'issue de la formation afin de pouvoir bénéficier de la subvention municipale de 300€

INFORMATION, RETRAIT ET DEPÔT DES DOSSIERS

Mairie de Plouguerneau - Service éducation-jeunesse

12, rue du verger 29800 Plouguerneau

02 98 04 71 06 | fbourhis@plouguerneau.bzh



CHARTRE D'ENGAGEMENT BAFA

La présente Charte vise à établir les règles et les principes liant le stagiaire BAFA à la mairie de Plouguerneau pour l'obtention d'une aide à la Formation BAFA. Si le stagiaire ne respecte pas ladite charte, celle-ci sera annulée de plein droit. Le jeune ou ses ayants-droits ne pourront obtenir le paiement de l'aide et les frais engagés seront à leur charge sans aucun recours possible contre la commune de Plouguerneau.

Monsieur / Madame / Mademoiselle

Domicilié(e) : 29880 Plouguerneau

Né-é le : / / à :

Téléphone : / / / / Portable : / / / /

Courriel : @

Ayant suivi la session de formation générale BAFA du / / au / /

à : auprès de l'organisme :

- **S'engage à suivre l'ensemble de la formation d'animateur BAFA dans l'année qui suit le présent engagement**
- **S'engage à remplir le dossier de demande d'aide financière de la ville de Plouguerneau**
- **Bénéficiera d'une aide de la part de la ville d'un montant de 300€ à l'obtention de son diplôme BAFA**

Fait en double exemplaire à le / /

Le Maire

Le stagiaire

*Les parents
pour les mineurs*